

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Séance du 5 janvier 2023

Délibération  
n° CA 2023 - 20

relative à l'attribution de prix dans le cadre du concours photo L3  
cours d'anglais organisés par l'Ecole d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse - TSE

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2023-1535 du 8 décembre 2022, relatif à la création de l'école d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse – TSE ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré décide :

**Article 1 - Prix**

Les prix suivants seront attribués aux étudiants de Licence 3, lauréats du concours de photo organisé dans le cadre du cours d'anglais.

Prix attribués	Montant
1 <sup>er</sup> prix : Bon FNAC	85 €
2 <sup>ème</sup> prix : Bon FNAC	45 €
3 <sup>ème</sup> prix : Bon FNAC	25 €

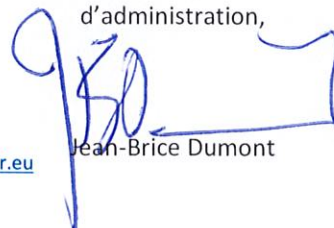
**Article 2- Imputation comptable**

Ces subventions seront imputées sur le budget du **Service Opérationnel 702.101**

**Article 3 - Mise en conformité règlementaire**

La présente délibération sera transmise à la Rectrice d'Occitanie, Chancelière des Universités. Elle fera l'objet d'une publication sur le site internet de TSE.

Le Président du Conseil  
d'administration,



Jean-Brice Dumont